

Eau

- Continuer les curages et utiliser des techniques favorisant le développement et la conservation de la biodiversité. Le service provincial d'entretien des rivières doit avoir un objectif clair de conservation et amélioration de la biodiversité.
- Poursuivre la politique mise en place de mesures pour la retenue d'eau et la lutte contre les inondations : les aménagements subsidiés devront être compatibles avec l'augmentation de la biodiversité.
- Renforcer les contrats de rivières, dont les résultats sont probants.
- Créer un service d'éco-cantonniers et d'agents sanctionneurs au service des communes pour entretenir les cours d'eau et poursuivre les infractions liées aux raccordements illégaux.
- En matière d'assainissement, l'IBW sera chargée de faire le bilan des sources de micro-polluants dont les perturbateurs endocriniens dans les eaux du Brabant wallon (aux stations d'épuration et dans les zones d'activités économiques). Ces molécules agissent à très faibles doses, elles ne sont pas toxiques au sens habituel du terme mais peuvent perturber l'organisme de façon discrète et insidieuse. Une politique volontariste sera menée pour assainir la situation des points noirs (hôpitaux, entreprises spécifiques).
- Tout nouveau bâtiment sera équipé d'une citerne d'eau de pluie raccordée.
- Soutenir l'IBW dans ses objectifs de séparation des eaux claires et des eaux usées à épurer.

Air

Depuis 2006, il a été demandé d'établir le lien entre santé et environnement. Un SAMI (Service provincial d'analyse des milieux intérieurs) a été créé. A la demande des médecins et des particuliers, le SAMI analyse gratuitement l'habitat des personnes souffrant de problèmes de santé pouvant être en relation avec leur logement. Son efficacité peut encore être améliorée. Il devra s'ouvrir aux bâtiments publics tels que les crèches et les écoles.

Sols

En BW, les sols agricoles sont dégradés et le taux d'humus est trop bas. Le tassement et l'érosion entraînent leur appauvrissement et des risques d'inondations.

Le CPAR (Centre provincial de l'agriculture et de la ruralité), outre son rôle dans l'analyse des échantillons de sols, doit avoir un rôle de vigilance pour le maintien de la qualité biologique des sols agricoles. De même il doit être chargé d'une mission de conseil pour aider les agriculteurs à restaurer la qualité de leurs sols dégradés, améliorant par là la qualité de leurs produits et diminuant les risques d'inondations.

3. Bruit

Il faut lutter contre toutes les formes de pollution sonore. En particulier, le BW est soumis au bruit routier et au bruit des avions, notamment en raison de l'utilisation excessive de la piste 02/20. La Province doit être partie prenante dans les discussions qui se déroulent au niveau fédéral et régional quant à l'organisation des routes aériennes.